# Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition

# ARTS VISUELS Année 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 19 avril 2021

Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/



# AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION

#### **Présentation**

Dans le cadre du partenariat culturel, le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) soutient depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine de l'édition. Afin de rationaliser et de mieux valoriser ces actions, un dispositif départemental a été mis en place.

Le montant de l'aide -sous forme de prix- est attribué pour la publication d'un ouvrage en édition papier et versé à une association ou à un artiste, après évaluation du projet par un comité d'experts et une délibération de la Commission Permanente du CD13.

### **Objectifs**

Cette aide a pour but :

- d'aider indirectement à la création des artistes plasticiens et/ou photographes en les dotant d'outils professionnels qui permettent la diffusion de leurs travaux.
- de contribuer au développement, à la qualité des productions éditoriales du département et de leurs secteurs de diffusion.

## Catégories d'ouvrages soumis au jury

Catalogues monographiques d'artistes plasticiens et/ou de photographes contemporains vivant et travaillant dans le département.

Sont exclus les catalogues d'expositions collectives, les revues, les livres d'artistes.

## Coûts pris en compte pour la subvention

Les coûts pris en compte concernent uniquement les coûts d'impression TTC liés à la publication d'un ouvrage.

Le taux de l'aide est de 50% maximum du coût d'impression, avec un plafond de 15 000 € par ouvrage.

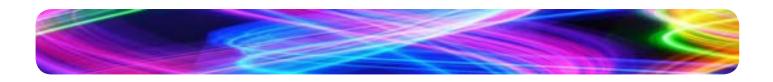
Les avis du comité d'experts sont soumis à la décision d'une Commission Permanente.

Le prix est versé après parution de l'ouvrage et dépôt de 15 exemplaires à la Bibliothèque départementale - Pôle Mission livre.

L'ouvrage devra impérativement être édité avant le 15 novembre 2022 inclus.

# Pièces à fournir à la Bibliothèque départementale (BD13)

Ш	ticne a inscription (ci-jointe) aument remplie
	CV artistique et bibliographie de l'artiste et du ou des auteur(s) s'il y a lieu
	pour les ouvrages de photographies, maquette définitive
	pour les catalogues, nombre de pages de photographies d'œuvres, et de pages de textes
	devis détaillé de fabrication précisant les frais d'impression
	budget détaillé du financement de l'édition. Il doit laisser apparaître 20% d'autofinacement
	attestation d'engagement de l'éditeur ou de l'association éditrice
	lettre d'engagement du ou des lieux d'exposition, pour les catalogues d'artistes
	un Rib ou Rip pour une demande individuelle
	un dossier de demande de subvention rempli (uniquement pour les associations)



### Remarques

- Certaines pièces physiques (maquette, livres) peuvent être déposées à la BD13 en précisant qu'il s'agit d'un complément de demande d'aide à la création et à l'édition.
- Entre la date de dépôt et la date du comité d'expert, l'artiste pourra mettre à disposition les tirages originaux des ouvrages photographiques.
- Les compléments de dossier seront restitués sur rendez-vous à la Bibliothèque départementale.
- Le CD13 n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement éventuel des documents qui lui seront confiés.
- · Aucun résultat ne sera donné par téléphone.
- Un courrier sera envoyé après validation par la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône.

# **Contreparties**

- La mention « publié avec le soutien du Département des Bouchesdu-Rhône » et le logo du CD13 respectant la charte graphique de la Collectivité devront figurer sur chaque ouvrage édité, en 4<sup>ème</sup> de couverture. <a href="https://www.departement13.fr/le-13/les-logos/">https://www.departement13.fr/le-13/les-logos/</a>
- 15 exemplaires devront être remis au pôle communication et Mission livre de la Bibliothèque départementale qui procédera alors au mandatement.

# Conditions à remplir

- Editer sur support papier (tirage minimum 500 exemplaires),
- Présenter un projet d'édition et de diffusion de l'ouvrage,
- Pour les ouvrages photographiques, présenter une maquette définitive.

Ne seront pas prioritaires les candidats :

- Ayant bénéficié de ce dispositif les deux années précédentes,
- N'ayant pas d'éditeur.

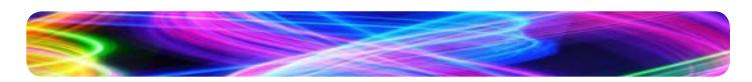
#### La demande d'aide doit être faite :

· Soit par une **association** des Bouches-du-Rhône,

Les associations doivent déposer un dossier complet de demande de subvention avant le **19 avril 2021** sur la plateforme du CD13 en **mentionnant en début de descriptif «Aide à l'édition»** et en intégrant la fiche d'inscription ci-jointe.

https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/ Assistance technique par courriel : assistance.association@departement13.fr

• Soit par un **artiste** qui vit et travaille dans le département des Bouches-du-Rhône, en son nom propre.



Le présent dossier « **Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition** » doit être rempli et adressé :

Soit par courriel à :

• Soit par courrier à :

stephanie.viale@departement13.fr

Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône Pôle Communication et Mission Livre Stéphanie VIALE 20, rue Mirès 13003 MARSEILLE

# Dépôt des dossiers, suivi administratif et organisation du jury Stéphanie VIALE

Responsable du pôle communication et portail numérique Mission livre

Tel.: 04 13 31 83 73

Courriel: stephanie.viale@departement13.fr

# Suivi artistique et pilotage du jury

## **Véronique TRAQUANDI**

Chargée de mission arts visuels

Tel.: 04 13 31 18 38 Fax.: 04 13 31 18 67

Courriel: veronique.traquandi@departement13.fr

# DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION 2021

# FICHE D'INSCRIPTION

☐ Art graphique	☐ Photographie
Nom et prénom de l'artiste	
	Ville
Téléphone Courriel	
Titre de l'ouvrage	
Date de parution prévue/	/ Tirage prévuexemplaires
Editeur s'engageant dans le projet Nom / prénom	
	Téléphone
	de : précisez le titre et l'année ainsi que le bilan de diffusion
• Pour les artistes, date(s) et lieu(x	) d'exposition(s) liée(s) à l'édition
Budget global du projet	€ Montant de l'aide demandée € (à justifier, préciser si co-édition)
Précisions utiles	(a jusiiliei, piecisei si co-eallioli)

#### SI LA DEMANDE EST FAITE PAR UNE ASSOCIATION

# RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION ÉDITRICE Nom de l'association ..... Adresse Code postal ......Ville ..... Téléphone ..... Date de création de l'association ....../....... RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTACT Nom du contact ..... Adresse ...... ..... Code postal ......Ville ......Ville ...... Téléphone ..... Fax .....-... Courriel .....@.... Présentation du projet éditorial Projet de diffusion Prix de vente prévu ...... € TTC Présentation de la politique éditoriale ..... .....